

Aristophil : vent de fronde avant la vente aux enchères



Maître Claude Aguttes lors de la conférence de presse qu'il a donnée à Neuilly-sur-Seine, le 14 novembre. - Crédits photo : Thibault Camus/AP/SIPA

[Enchères \(http://premium.lefigaro.fr/culture/encheres\)](http://premium.lefigaro.fr/culture/encheres) | Par [Béatrice de Rochebouët \(#figp-author\)](#)

Mis à jour le 23/11/2017 à 19h25

L'association Cparti veut faire interdire la dispersion inaugurale, prévue le 20 décembre. Selon son président, elle a été préparée «à la va-vite» et en dehors des règles par Me Aguttes.

Va-t-on vers un nouveau scandale dans l'affaire Aristophil, déjà considérée comme la plus grande escroquerie sur le marché des autographes? Depuis mardi où sont exposés au rez-de-chaussée, en salle 9, à Drouot, une partie seulement des 190 lots de la vente inaugurale qui aura lieu le 20 décembre, sous le marteau de Me Aguttes, l'indignation monte. Et la colère a fini par éclater à la veille de cette première

dispersion intervenant deux ans après la liquidation de la société de **Gérard Lhéritier** (<http://www.lefigaro.fr/culture/2016/02/01/03004-20160201ARTFIG00285-l-heritage-tres-convoite-de-lheritier.php>), **ce Madoff des manuscrits qui a floué environ 18.000 personnes ayant investi (80 % en indivision) pour au moins 850 millions d'euros** (<http://www.lefigaro.fr/culture/encheres/2017/11/13/03016-20171113ARTFIG00180-les-manuscrits-aristophil-aux-encheres.php>).
(<http://www.lefigaro.fr/culture/encheres/2017/11/13/03016-20171113ARTFIG00180-les-manuscrits-aristophil-aux-encheres.php>)

À moins d'un mois de la vente, le président de l'association Cparti, Alain Poncet, regroupant plus de 3300 victimes de la société Aristophil, monte au front: «Nous sommes déterminés. On ira jusqu'au bout. Il y a un loup dans cette première dispersion préparée à la va-vite alors que Me Aguttes n'a toujours pas reçu l'ordonnance du tribunal de grande instance pour procéder à la vente, qui compte entre autres 25 % des indivisions.» Très remonté par ce manque de professionnalisme, il renchérit: «À qui cela profite? Nous ferons tout pour interdire la vente, car ce n'est pas dans l'intérêt des indivisaires. Sans vouloir mettre de l'huile sur le feu, notre devoir est de leur dire ce qui se passe, car ils ont vraiment l'impression de s'être fait spolier. La vente risque d'être une grande braderie.»

«Maître Aguttes a agi en cavalier seul, alors qu'il est conscient qu'il ne possède pas le carnet d'adresses pour ce type de vente»

Alain Poncet, président de l'association Cparti

Pour l'heure, l'association Cparti, qui s'est entretenue avec l'administrateur judiciaire, Me Pascal Hotte (ce dernier se refuse à tout commentaire auprès de la presse), est sur le point d'envoyer un courrier au président du tribunal par l'intermédiaire de son avocat-conseil, Matthieu Sellies. Alain Poncet compte aussi saisir le commissaire de la République, après avoir envoyé maints courriers aux ministères concernés. Les réunions se succèdent, les appels téléphoniques aussi.

Sans résultat. Un tel vent de fronde, à moins d'un mois de la vente, inquiète le marché. Car l'exposition se termine. Le catalogue ne devrait partir à l'impression que demain. «Il sera prêt dans une semaine», indique une hôtesse dans la salle. De nombreuses pièces peuvent intéresser des acheteurs étrangers, des universités ou des musées.

Comment ces acheteurs potentiels auront-ils le temps de s'informer et de réunir des fonds? On sait qu'il faut des mois pour bien médiatiser une grande vente sur la scène internationale. «Me Aguttes a agi en cavalier seul, alors qu'il est conscient qu'il ne possède pas le carnet d'adresses pour ce type de vente», ajoute Alain Poncet.

Me Aguttes, qui a donné une conférence de presse il y a plus d'une semaine dans son étude à Neuilly - il y avait étonnamment peu de journalistes! -, estime pour sa part être dans les temps.

«Proposition inacceptable»

Quels sont les griefs? En plus d'être «une vente précipitée préjudiciable aux investisseurs», l'association Cparti estime que celle-ci «a été réalisée en dehors d'un protocole ayant pour objet l'optimisation des ventes pour les indivisaires». Alain Poncet explique: «L'opérateur de ventes Aguttes nous a fait, le 7 novembre, une proposition inacceptable. Alors que cette vente devait être initialement composée de biens appartenant à la liquidation, il a été décidé d'y insérer des biens judiciaires provenant de la liquidation Aristophil d'une valeur de 507.200 euros, alors que ceux des indivisions représentent près de 14,9 millions d'euros. C'est disproportionné!» Il précise: «La valeur moyenne des biens judiciaires est de 8596 euros alors que celle des biens indivis est de 324 476 euros. Ceux-ci devraient tirer les autres vers le haut. L'un des principaux objectifs du protocole d'accord qui a été signé pour la vente est pourtant d'empêcher qu'un opérateur puisse faire son marché dans les œuvres indivises en délaissant celles mineures.»

«Si la vente doit être arrêtée, elle le sera»

Me Aguttes

Aux manettes depuis des mois pour que la première vente ait lieu après un long et coûteux inventaire, Me Aguttes reste serein. Il n'entend pas faire une vente contre la loi: «Le juge est en contact avec l'administrateur. Si la vente doit être arrêtée, elle le sera. Le collège des experts qui a été désigné a donné son accord à M. Hotte. Cette affaire dure depuis des années, il faut qu'elle avance, car les 18.000 investisseurs ont besoin de retrouver un peu de leur argent. Ce n'est pas un grain de sable, alors que tout le monde semble d'accord, qui va enrayer le processus.»

Chacun campe sur ses positions. L'association Cparti n'en est pas à sa première attaque. Me Aguttes fait de la résistance passive et tente de dédramatiser. «Il y a dans la vente tout au plus cinq ou six indivisaires concernés», affirme le commissaire-priseur. «Non, rétorque Alain Poncet. il s'agit d'indivisions partagées par des centaines, voire des milliers d'indivisaires. Rien que pour le rouleau de la Bastille du marquis de Sade vendu 12,5 millions d'euros à l'indivision et aujourd'hui estimé 4 à 6 millions d'euros, il a été divisé en 2500 parts de 5000 euros. Elles sont détenues à hauteur de 97 %, par des indivisaires. Et il en est de même pour bien d'autres, comme celle de l'indivision de la "Trilogie de l'isme au paroxysme du surréalisme-cubiste-fauviste" qui compte notamment la pièce maîtresse du traité du surréalisme d'André Breton, représentant 4000 parts de 5000 euros.» L'organisation des ventes Aristophil est titanesque. Elle a demandé beaucoup de frais. À charge des indivisions de les supporter pour une période de six ans qui, aux yeux de l'association Cparti, semble démesurée...

Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 24/11/2017. [Accédez à sa version PDF en cliquant ici](http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2017-11-24) (<http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2017-11-24>)



(<http://plus.lefigaro.fr/page/beatrice-de-rochebouet>)

Béatrice de Rochebouët (<http://plus.lefigaro.fr/page/beatrice-de-rochebouet>)

[Suivre](http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/81325031242245596367369127435013/261700) (<http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/81325031242245596367369127435013/261700>)

Journaliste